



GROUPE DE RÉFLEXION SUR L'ÉCONOMIE NUMÉRIQUE – PROJET D'ORDRE DU JOUR

Réunion de consultation publique portant sur la proposition du Secrétariat relative à l'« approche unifiée » au titre du Pilier 1

La consultation publique aura lieu le jeudi 21 novembre 2019 (de 9h00 à 18h00) et le vendredi 22 novembre 2019 (de 9h00 à 13h00) au Centre de conférences de l'OCDE, 2 Rue André Pascal, Paris.

*Les membres du grand public, y compris les personnes ayant soumis des contributions écrites, souhaitant demander à prendre part à la consultation publique sont invités à adresser leur demande d'inscription avant le **mercredi 12 novembre 2019 (12h00 HAEC)**.*

La consultation publique sera retransmise en direct sur la WebTV de l'OCDE. Aucune inscription préalable n'est requise pour accéder à la diffusion en ligne. Pour plus de renseignements concernant la réunion, veuillez vous rendre sur la page Consultations publiques de l'OCDE.

JEUDI 21 NOVEMBRE 2019

9h00 – 9h30

Point 1. INTRODUCTION

Point 1.a. Allocution de bienvenue

M. Martin Kreienbaum, Président du Cadre inclusif, souhaitera la bienvenue aux participants et attirera leur attention sur les progrès accomplis par le Cadre inclusif grâce au Programme de travail visant à élaborer une solution fondée sur un consensus pour relever les défis fiscaux soulevés par la numérisation de l'économie.

Point 1.b. Observations liminaires des co-Présidents du Groupe de réflexion

Les co-Présidents du Groupe de réflexion sur l'économie numérique décriront le processus de consultation publique. Celui-ci a visé à recueillir les commentaires du public sur le document pour consultation présenté le 9 octobre 2019, commentaires pouvant être communiqués sous forme écrite, lors de réunions tenues à l'échelon régional ou à l'occasion de la réunion de consultation publique organisée par le Groupe de réflexion.

Après cette introduction, le Secrétariat décrira les modalités du déroulement de la réunion de consultation publique.

Point 1.c. Présentation du contexte

Le Secrétariat présentera le contexte dans lequel les travaux ont été menés et les progrès réalisés jusqu'ici.

9h30 – 10h30

Point 2. INTRODUCTION À L'APPROCHE UNIFIÉE AU TITRE DU PILIER 1 ET COMMENTAIRES DE PORTÉE GÉNÉRALE

Après un exposé introductif du Secrétariat de l'OCDE, plusieurs intervenants seront invités à faire part de leur point de vue en général sur l'« approche unifiée » présentée au titre du Pilier 1.

PAUSE CAFÉ

11h30 – 13h00

Point 3. CHAMP D'APPLICATION ET LIEN (MONTANT A)

Les participants seront invités à réfléchir aux difficultés à résoudre et aux possibilités qui se dessinent au stade de la définition :

- **des activités entrant dans le champ d'application**, sachant que l'« approche unifiée » sera axée de façon générale sur les grandes entreprises en relation directe avec les consommateurs (y compris les utilisateurs) ;
- **de nouveaux critères de lien**, sans condition de présence physique, mais reposant largement sur les ventes.

PAUSE DÉJEUNER

14h00 – 15h15

Point 4. CALCUL DES BÉNÉFICES DU GROUPE POUR LE MONTANT A

Les participants seront invités à réfléchir aux difficultés à résoudre et aux possibilités qui se dessinent concernant la proposition de calcul du montant A, y compris la détermination des bénéfices du groupe d'entreprises multinationales.

La session sera également consacrée à la méthode à appliquer pour déterminer les bénéfices du groupe à partir des états financiers consolidés ainsi qu'au choix de la clé de répartition qui pourrait être utilisée pour réattribuer les bénéfices aux juridictions de marché éligibles.

PAUSE CAFÉ

15h45 – 16h30

Point 4. CALCUL DES BÉNÉFICES DU GROUPE POUR LE MONTANT A (SUITE)

16:30 – 18:00

Point 5. ÉLIMINATION DE LA DOUBLE IMPOSITION

Les participants seront invités à examiner les approches envisageables pour éliminer la double imposition en lien avec le montant A, en tenant compte du fait que dispositions visant à éliminer la double imposition qui sont actuellement en vigueur, qu'elles soient inscrites dans la législation nationale ou dans des conventions, s'appliquent aux entreprises multinationales à l'échelle de chaque entité et de chaque pays.

18H00 – FIN DE LA PREMIÈRE JOURNÉE DE CONSULTATION PUBLIQUE

VENDREDI 22 NOVEMBRE 2019

9h00 – 10h45

Point 6. RÉMUNÉRATIONS FIXES (MONTANT B)

Les participants seront invités à réfléchir aux difficultés à résoudre et aux possibilités qui se dessinent au stade de la définition d'approches pour la détermination du montant B de l'« approche unifiée ». L'idée sous-jacente est de simplifier la détermination de la rémunération de certaines activités de référence en lien avec les fonctions de commercialisation et de distribution en envisageant la possibilité d'utiliser des rémunérations fixes. Les participants sont tout particulièrement incités à réfléchir aux aspects théoriques et aux pratiques suivies actuellement par les pays, et dont il serait possible de s'inspirer pour concevoir le calcul du montant B.

PAUSE CAFÉ

11h15 – 12h30

Point 7. MONTANT C, PRÉVENTION ET RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS

S'agissant du montant C de l'« approche unifiée », les participants seront invités à explorer comment les approches actuelles et les nouvelles approches possibles en matière de prévention et de règlement des différends pourraient permettre d'améliorer le fonctionnement et l'application concrète du modèle proposé, ainsi que le système fiscal en vigueur de façon plus générale.

12:30 – 13:00

Point 8. CONCLUSION

Les co-Présidents du Groupe de réflexion sur l'économie numérique et le Secrétariat de l'OCDE formuleront des remarques de conclusion.

13h00 – FIN DE LA RÉUNION DE CONSULTATION PUBLIQUE